



GOUVERNANCE



La partie gouvernance de ce Rapport est composée de thèmes et d'objectifs transversaux qui contribuent tant à la performance environnementale qu'à la performance sociale.

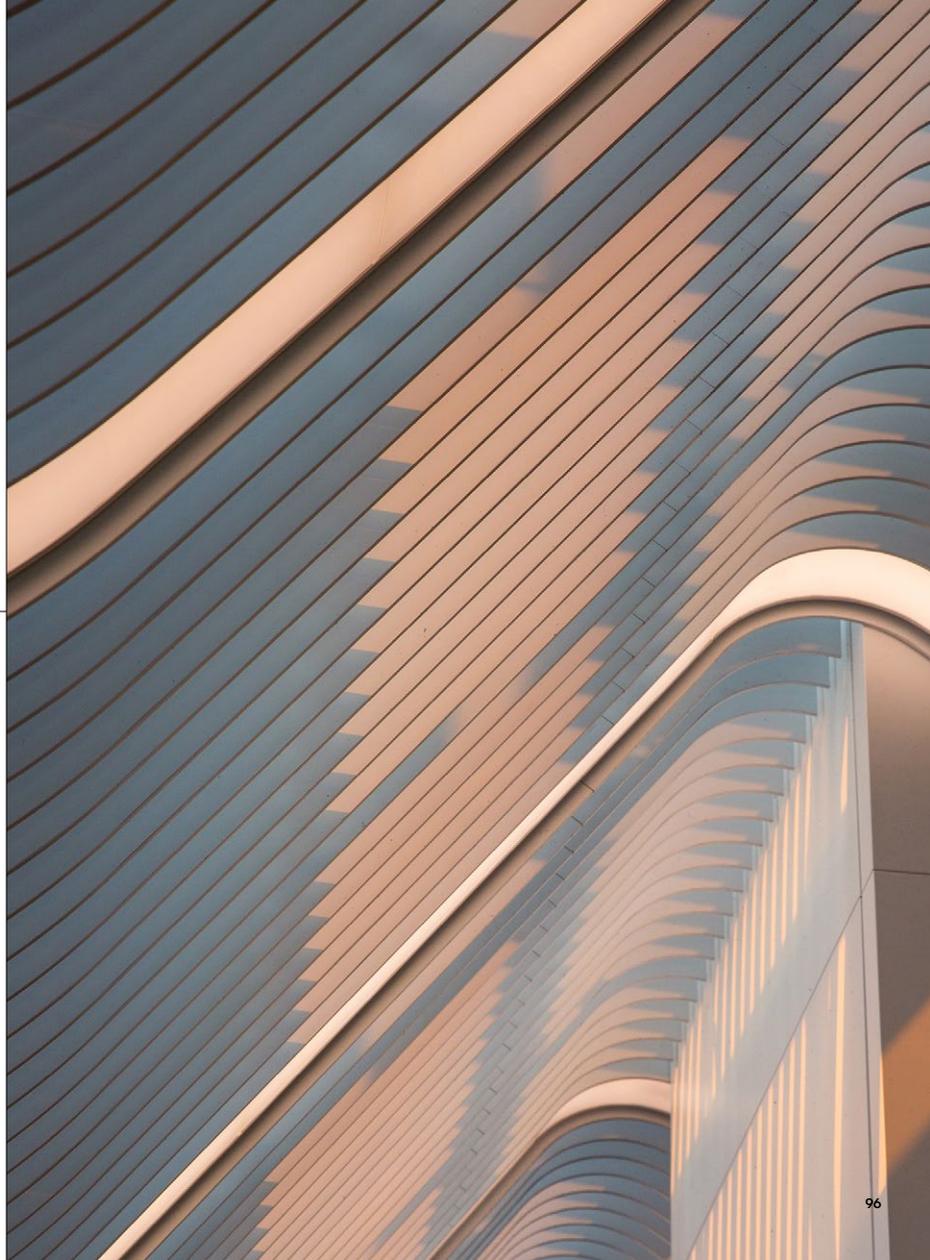
- P.96 DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
- P.111 PROCESSUS DÉCISIONNEL ESG
- P.114 ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET CONFORMITÉ
- P.119 REPORTING ET DIFFUSION D'INFORMATIONS TRANSPARENTS

Le Plan d'Actions 2030 complet, comprenant tous les objectifs de gouvernance, se trouve dans le chapitre Données de performance de ce Rapport.

▣ PLAN D' ACTIONS 2030, P.169

Déclaration de gouvernance d'entreprise.

La Société a opté pour un régime de gouvernance moniste. Par conséquent, chaque société de la structure du Groupe de Befimmo est administrée par un Conseil d'administration qui a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société.



Structure de gestion

La Société a opté pour un régime de gouvernance moniste. Par conséquent, chaque société de la structure du Groupe de Befimmo est administrée par un **Conseil d'administration** qui a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée générale.

Les Conseils d'administration de Befimmo Group SA (FIIS) et de Befimmo Real Estate Group SRL ont délégué des pouvoirs spécifiques de gestion aux **Dirigeants effectifs**, qui agissent de manière collégiale, dans le cadre d'un Comité exécutif.

▣ STRUCTURE DU GROUPE, P.110

En cas de vacance d'un ou plusieurs mandats d'Administrateurs, **les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement** jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Conseil d'administration

Composition du Conseil

En vertu des statuts de Befimmo, chaque Société doit être administrée par un Conseil d'administration nommé par l'Assemblée générale.

La complémentarité des compétences, de l'expérience, des connaissances et de l'âge est très appréciée dans la composition d'un Conseil d'administration. Cette complémentarité favorise l'innovation, la gestion des risques et la croissance durable. En outre, elle favorise une culture de collaboration et de débat constructif, améliorant ainsi l'efficacité du Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités.

Tous les Administrateurs doivent également présenter les qualités personnelles leur permettant d'exercer leur mandat en toute souplesse et collégialité. Ils doivent jouir d'une impeccable réputation en matière d'intégrité et disposer de sens critique, du sens des affaires et de la capacité à développer une vision stratégique.

Procédure de nomination et de renouvellement des Administrateurs

Les Administrateurs sont nommés et leurs mandats sont renouvelés par l'Assemblée générale. Avant la nomination et /ou le renouvellement d'un Administrateur, les critères suivants sont pris en compte :

- Le nombre d'Administrateurs approprié ;
- L'adéquation aux besoins du Conseil du profil de l'Administrateur dont le renouvellement du mandat est envisagé ;
- Le profil recherché de l'Administrateur, sur base des critères généraux de sélection des Administrateurs (dont les compétences, connaissances et expériences existantes et nécessaires au sein du Conseil) et d'éventuels critères de sélection particuliers.

Avant la nomination et/ou le renouvellement d'un Administrateur, des interviews des candidats peuvent avoir lieu, ainsi qu'une analyse

de leur curriculum vitae, leurs références, et des autres mandats qu'ils exercent. Toute nomination et tout renouvellement de mandat, qu'il s'agisse d'Administrateurs exécutifs ou non exécutifs, doit permettre d'assurer la continuité des travaux du Conseil et de maintenir l'équilibre des compétences et de l'expérience au sein de celui-ci.

En cas de vacance d'un ou plusieurs mandats d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement jusqu'à la prochaine Assemblée générale, qui procédera à la confirmation ou non du mandat du ou des Administrateurs cooptés.

Rôle et missions du Président

Le Président dirige les travaux du Conseil. En son absence, les réunions du Conseil sont présidées par un Administrateur désigné par les autres Administrateurs.

Le Président s'efforce de faire en sorte que les Administrateurs parviennent à un consensus tout en discutant des points à l'ordre du jour de manière critique et constructive et prend les mesures nécessaires pour développer un climat de confiance au sein du Conseil d'administration en contribuant à des discussions ouvertes, à l'expression constructive des divergences de vues et à l'adhésion aux décisions prises par le Conseil.

∨

Fonctionnement

Le Conseil d'administration de Befimmo poursuit une création de valeur durable en arrêtant la stratégie de chaque société dans le cadre de la Politique ESG qu'il définit, en mettant en place un leadership effectif, responsable et éthique et en supervisant ses performances.

Pour ce faire, le Conseil élabore une approche inclusive, qui équilibre les intérêts et les attentes légitimes de son/ses actionnaire(s) et ceux des autres parties prenantes.

Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée générale.

Le Conseil s'organise de manière à pouvoir assurer au mieux l'exercice de ses compétences et de ses responsabilités. Il se réunit autant de fois que nécessaire.

Les statuts prévoient les règles suivantes quant au mode de délibération du Conseil d'administration :

- Sauf cas de force majeure, le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée (et pour certaines sociétés, si au moins deux membres sont présents). Si la moitié des membres n'est pas présente ou représentée, une nouvelle réunion doit être convoquée qui, à condition que deux Administrateurs au moins soient présents, délibérera et statuera valablement sur les objets portés à l'ordre du jour de la réunion précédente ;
- Le Conseil prend ses décisions à la majorité absolue des Administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de la réunion est prépondérante ;
- Les décisions du Conseil d'administration peuvent être prises par décision unanime de tous les Administrateurs, exprimée par écrit.

Les décisions du Conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux, qui doivent être approuvés par le Conseil.

Auto-évaluation

Le Conseil d'administration évalue au moins tous les trois ans sa composition, sa taille, son efficacité et son fonctionnement.

Cette autoévaluation poursuit les objectifs principaux suivants :

- Remettre en question la composition du Conseil d'administration ;
- Évaluer le fonctionnement du Conseil d'administration ;
- Vérifier si les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate ;
- Évaluer si la structure de gouvernance choisie est toujours appropriée.

À NOTER

Le Groupe, qui fait désormais partie du groupe Brookfield, est structuré principalement autour de deux Sociétés :

- > **Befimmo Group SA**, société holding avec le statut de FIIS détenant un certain nombre de filiales ; et
- > **Befimmo Real Estate Group SRL**, qui exerce les activités opérationnelles du Groupe, avec un certain nombre de filiales opérationnelles.

Ce chapitre sera donc principalement axé sur ces deux Sociétés.

Conseil d'administration de Befimmo Group SA

Au 31 décembre 2023, le Conseil compte cinq Administrateurs, à savoir :

- Un Administrateur exécutif ;
- Quatre Administrateurs non exécutifs, dont trois sont indépendants.

À partir du 14 juillet 2023, lors de la constitution de Befimmo Group SA, les Administrateurs suivants ont été nommés :

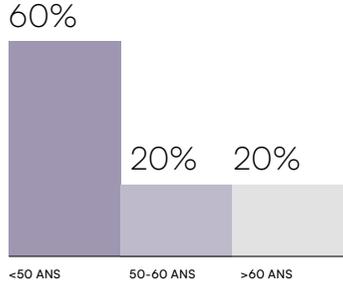
- AN&MO SRL, représentée par son représentant permanent, M. Vincent Querton ;
- Revron SRL, représentée par son représentant permanent, M. Jean-Philip Vroninks ;
- M. Luc Leroi ;
- M. Damien Renzonnet ;
- M. Benedict Annable.

Une description succincte du parcours professionnel de chacun des Administrateurs figure ci-après.

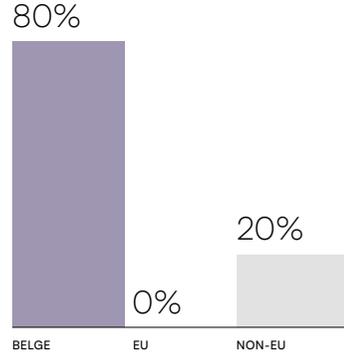


CHIFFRES CLÉS

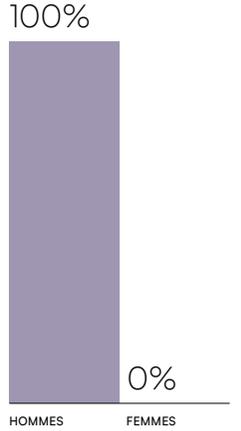
RÉPARTITION PAR ÂGE



NATIONALITÉ



DIVERSITÉ DES GENRES



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Mandat au Conseil	Échéance du mandat en cours	Taux de présence
AN&MO SRL, représentée par son représentant permanent, M. Vincent Querton - Président	Juin 2029	85,71%
Revron SRL, représentée par son représentant permanent, M. Jean-Philip Vroninks - Administrateur délégué	Juin 2029	100%
M. Luc Leroi - Administrateur non exécutif	Juin 2029	100%
M. Damien Renzonnet - Administrateur non exécutif	Juin 2029	100%
M. Benedicte Annable - Administrateur non exécutif	Juin 2029	51,14%

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BEFIMMO GROUP SA

M. Vincent QuertonPrésident et Administrateur
non exécutif indépendantEN TANT QUE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
AN&MO SRL

M. Vincent Querton est le Président de Befimmo Group SA et se qualifie en tant qu'Administrateur indépendant et non exécutif. Il est titulaire d'une licence en droit (UCL) et d'un MBA de l'INSEAD-CEDEP (Fontainebleau). M. Querton dispose d'une expérience reconnue dans le secteur bancaire et immobilier en Belgique et à l'étranger. Il a notamment été Chief Operating Officer de Fortis Real Estate (devenu ensuite AGRE) de 1996 à 2002 (période pendant laquelle il a été président de Devimo et membre du comité de direction d'Interparking) puis actif au sein de la société Jones Lang Lasalle (JLL) de 2003 à février 2017 en tant qu'Administrateur international et CEO Benelux. Depuis octobre 2017, il est CEO de la SIR Ascencio, spécialisée dans le secteur retail (surfaces commerciales situées principalement en périphérie des villes).

M. Jean-Philip Vroninks

Administrateur délégué

EN TANT QUE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
REVRON SRL

M. Jean-Philip Vroninks est l'Administrateur délégué de Befimmo Group SA et de Befimmo real Estate Group BV, ainsi que le Président de leurs Comités exécutifs. Après avoir obtenu une licence en Sciences Economiques à l'EHSAL de Bruxelles et un master en Finance Internationale à la Middlesex University de Londres, M. Vroninks a débuté sa carrière au sein de Citibank à Bruxelles puis au sein de KPMG à Londres. En 2003, M. Vroninks a rejoint le département Capital Markets de King Sturge en Belgique (2003-2009). En 2009, il est promu Managing Director et, après la fusion de King Sturge et JLL en 2011, il devient le responsable de l'équipe Belux Capital Markets. Début 2017, il est devenu le CEO de JLL en Belgique et au Luxembourg. À partir de 2020, il a également été responsable de Capital Markets Benelux chez JLL. Il est nommé Administrateur délégué de Befimmo SA¹ en mai 2021.

M. Luc Leroi

Administrateur non exécutif indépendant



M. Luc Leroi est Administrateur indépendant de Befimmo Group SA depuis le 14 juillet 2023. Il a commencé sa carrière en 1989 en tant que junior auditor chez Deloitte Luxembourg et a passé plus de 20 ans chez Fortis Luxembourg et Crédit Lyonnais Luxembourg dans le secteur des fonds et en tant que conseiller fiscal. De 2002 à 2009, il était directeur financier d'une société immobilière cotée en bourse et présente en Europe centrale. Depuis 2009, il est Administrateur indépendant de plusieurs groupes institutionnels actifs dans le secteur immobilier, mais aussi dans les infrastructures et les énergies renouvelables. M. Luc Leroi est diplômé en sciences commerciales et financières (1988-HEC) et en sciences fiscales (1999-ESSF-IFBL).

1. En mai 2021, Befimmo SA est une société cotée en bourse et a le statut de SIR (société immobilière réglementée). Avec effet au 1^{er} novembre 2023 a eu lieu la scission de Befimmo SA et sa restructuration dans la structure du Groupe (voir page 110).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BEFIMMO GROUP SA

M. Damien Rensonnet

Administrateur non exécutif indépendant



M. Damien Rensonnet est Administrateur indépendant et non exécutif de Befimmo Group SA depuis le 14 juillet 2023. Il est licencié en sciences commerciales et financières (ULG-HEC Liège) et certifié en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Il a commencé sa carrière dans la comptabilité et la fiscalité chez PwC au Luxembourg (2001-2004), avant de rejoindre la société d'investissement internationale The Carlyle Group où il a occupé plusieurs fonctions de 2004 à 2021. Vers la fin de son mandat chez Carlyle, M. Rensonnet était directeur exécutif et se concentrait sur les opérations de fonds et la gestion financière des investissements immobiliers européens. Il a participé activement à la structuration et à la clôture de plus de 100 investissements immobiliers dans de multiples secteurs et juridictions. M. Damien Rensonnet travaille actuellement dans le conseil et la gestion dans le secteur des investissements alternatifs.

M. Ben Annable

Administrateur non exécutif



M. Ben Annable est un Administrateur non exécutif of Befimmo Group SA. En tant que directeur général du groupe immobilier de Brookfield, il est responsable de la négociation et des aspects juridiques des activités de fusions et acquisitions du groupe immobilier en Europe, y compris la structuration et l'exécution des transactions. Avant de rejoindre Brookfield en 2018, M. Annable était associé dans un grand cabinet d'avocats britannique, où il se concentrait sur les fusions et acquisitions et les coentreprises. M. Annable est titulaire d'un diplôme en Droit de l'Université de Droit et d'un bachelor en Arts de l'Université de Durham.

Conseil d'administration de Befimmo Real Estate Group SRL

Au 31 décembre 2023, le Conseil compte quatre Administrateurs, à savoir :

- Trois Administrateurs exécutifs, à savoir :
 - Revron SRL, représentée par son représentant permanent, M. Jean-Philip Vroninks ;
 - Phirema SRL, représentée par son représentant permanent, M. Philippe Berlamont ;
 - Mrs. Martine Rorif; et
- Un Administrateur non exécutif :
 - M. Glenn LaFountain.

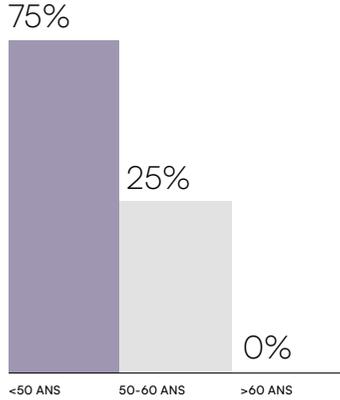
Les quatre Administrateurs susmentionnés ne sont pas considérés comme des Administrateurs indépendants.

Une description succincte du parcours professionnel de chacun des Administrateurs figure ci-après.

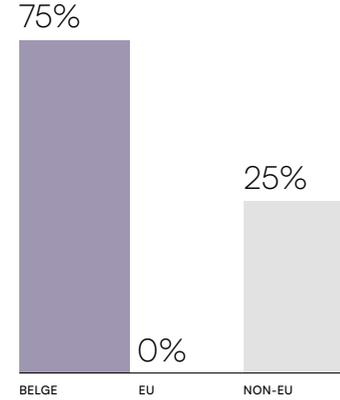


CHIFFRES CLÉS

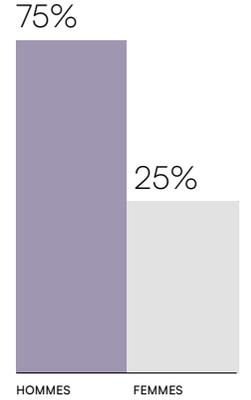
RÉPARTITION PAR ÂGE



NATIONALITÉ



DIVERSITÉ DES GENRES



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Mandat au Conseil	Échéance du mandat en cours	Taux de présence
Revron SRL, représentée par son représentant permanent, Mr. Jean-Philip Vroninks - Administrateur délégué	Illimité	100%
Phirema SRL, représentée par son représentant permanent, Mr. Philippe Berlamont - Administrateur exécutif	Illimité	100%
Mrs. Martine Rorif - Administrateur exécutif	Illimité	100%
Mr. Glenn LaFountain - Administrateur non exécutif	Illimité	100%

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BEFIMMO REAL ESTATE GROUP SRL

M. Jean-Philip Vroninks

Administrateur exécutif

EN TANT QUE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
REVRON SRL

M. Jean-Philip Vroninks est l'Administrateur délégué de Befimmo Group SA et de Befimmo Real Estate Group SRL, ainsi que le Président de leurs Comités exécutifs. Après avoir obtenu une licence en Sciences Economiques à l'EHSAL de Bruxelles et un master en Finance Internationale à la Middlesex University de Londres, M. Vroninks a débuté sa carrière au sein de Citibank à Bruxelles puis au sein de KPMG à Londres. En 2003, M. Vroninks a rejoint le département Capital Markets de King Sturge en Belgique (2003-2009). En 2009, il est promu Managing Director et, après la fusion de King Sturge et JLL en 2011, il devient le responsable de l'équipe Belux Capital Markets. Début 2017, il est devenu le CEO de JLL en Belgique et au Luxembourg. À partir de 2020, il a également été responsable de Capital Markets Benelux chez JLL. Il est nommé Administrateur délégué de Befimmo SA¹ en mai 2021.

M. Philippe Berlamont

Administrateur exécutif

EN TANT QUE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
PHIREMA SRL

M. Philippe Berlamont est titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial de la Solvay Brussels School of Economics and Management (ULB). Il est analyste financier européen certifié (EFFAS). Après avoir débuté sa carrière comme auditeur chez Arthur Andersen, il a rejoint Deloitte où il est devenu directeur d'audit et a été nommé commissaire aux comptes (CPA) par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Il s'est ensuite tourné vers le secteur de l'immobilier et de la construction, dans lequel il est actif depuis plus de 10 ans. M. Berlamont a été Chief Finance & Controlling Officer chez CFE pendant sept ans avant de devenir Chief Financial Officer de Willemen Groep, le plus grand groupe familial de construction en Belgique. Il a rejoint Befimmo SA² en tant que Chief Financial Officer en septembre 2022.

1. En mai 2021, Befimmo SA est une société cotée en bourse et a le statut de SIR (société immobilière réglementée). Avec effet au 1^{er} novembre 2023 a eu lieu la scission de Befimmo SA et sa restructuration dans la structure du Groupe (voir page 110).

2. En septembre 2022, Befimmo SA est une société cotée en bourse et a le statut de SIR (société immobilière réglementée). Avec effet au 1^{er} novembre 2023 a eu lieu la scission de Befimmo SA et sa restructuration dans la structure du Groupe (voir page 110).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BEFIMMO REAL ESTATE GROUP SRL

Mme Martine Rorif

Administratrice exécutive



Mme Martine Rorif est ingénieur civil en construction - spécialisation en génie civil (Université Libre de Bruxelles, 1990). Elle détient également un post-graduat de la Solvay Business School (CEPAC 2007). Elle a commencé sa carrière comme ingénieur de chantier aux Entreprises Jacques Delens (1990-1995). Elle a poursuivi sa carrière chez Devimmo Consult (1996) en tant que property manager. Ensuite, et depuis 1997, elle poursuit sa carrière chez Befimmo SCA¹. Jusqu'en 2008, elle occupait la fonction de Project Manager. Depuis 2008, elle était Chief Operating Officer et est maintenant nommée Chief Development Officer.

M. Glenn LaFountain

Administrateur non exécutif



M. Glenn LaFountain est vice-président du groupe immobilier de Brookfield, travaillant dans les bureaux de Londres et dirigeant la supervision des investissements européens de Brookfield dans les bureaux et les sciences de la vie. Il a rejoint Brookfield en 2016, d'abord basé dans les bureaux de New York au sein de l'équipe immobilière du Nord-Est, avant de passer à l'équipe de Londres en 2019. M. Glenn LaFountain est titulaire d'une licence en finance avec une mineure en gestion de l'Université de Fairfield, Dolan School of Business.

1. En 1997, Befimmo SCA (société en commandite par actions) était une société cotée en bourse et avait le statut de SICAFI avant de devenir une SA (société anonyme) et avant sa transformation en SIR (société immobilière réglementée).

Comité exécutif

La Société a opté pour un régime de gouvernance moniste. Par conséquent, chaque Société de la structure du Groupe de Befimmo est administrée par un **Conseil d'administration** qui a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée générale.

Les Conseils d'administration de Befimmo Groupe SA (FIIS) et de Befimmo Real Estate Group SRL ont délégué des pouvoirs spécifiques de gestion aux Dirigeants effectifs, qui agissent de manière collégiale, dans le cadre d'un **Comité exécutif**.

Le Conseil d'administration est régulièrement informé des activités du Comité exécutif.

Composition

Les membres du Comité exécutif sont désignés par le Conseil d'administration.

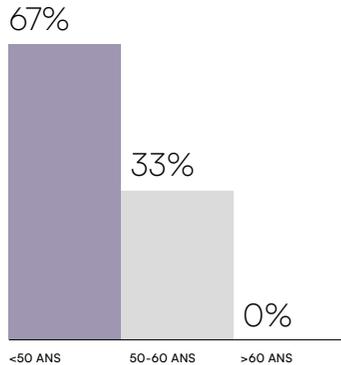
Au 31 décembre 2023, le Comité exécutif de Befimmo Group SA et de Befimmo Real Estate Group SRL compte trois membres :

- Revron SRL, Administrateur délégué, représentée par son représentant permanent, M. Jean-Philip Vroninks ;
- Phirema SRL, Administrateur, représentée par son représentant permanent, M. Philippe Berlamont ;
- Mme Martine Rorif, Administratrice.

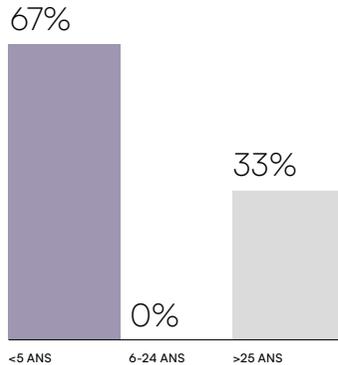
Les descriptions de leur parcours professionnel sont reprises en pages 103 et 104 du présent Rapport.

CHIFFRES CLÉS

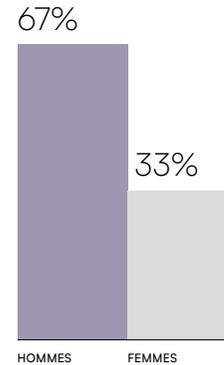
RÉPARTITION PAR ÂGE



ANCIENNETÉ



DIVERSITÉS DE GENRES



Attributions

Le Comité exécutif est en particulier chargé des missions suivantes :

- Analyser et mettre en œuvre la politique et la stratégie de Befimmo Group SA et Befimmo Real Estate Group SRL, telles que décidées par les Conseils d'administration respectifs, et implémenter les décisions du Conseil ;
- Évaluer de manière objective et compréhensible la situation financière, le budget et le business plan de chaque société faisant partie de la structure du Groupe, conformément aux normes comptables ;
- Mettre en place des systèmes de contrôle interne (systèmes d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques financiers et autres), sans préjudice du rôle de suivi du Conseil d'administration ;
- Faire rapport aux Conseils d'administration respectifs, aux autorités compétentes et au(x) Commissaire(s) ;
- Préparer la publication des états financiers et des autres informations financières et non financières.

Dans ce cadre, les Conseils d'administration de Befimmo Group SA et de Befimmo Real Estate Group SRL ont délégué des pouvoirs décisionnels et de représentation spécifiques au Comité exécutif, qui sont mis à jour régulièrement.

Le Comité exécutif exerce ses missions sans préjudice des compétences du Conseil d'administration.

Le Comité exécutif fonctionne de manière collégiale. **Les décisions se prennent par consensus** de ses membres qui sont collégalement responsable.

Le Comité exécutif de Befimmo Real Estate Group SRL assure notamment :

- La gestion journalière de Befimmo Real Estate Group SRL, y compris (mais sans s'y limiter) la gestion commerciale, opérationnelle et technique du portefeuille immobilier ;
- La direction de l'équipe de gestion de Befimmo Real Estate Group SRL et ses filiales, en conformité avec sa stratégie et sa politique générale.

Rapport d'activités au Conseil d'administration

Le Comité exécutif rapporte au moins une fois par trimestre au Conseil d'administration.

Mode de fonctionnement

Le Comité exécutif fonctionne de manière collégiale. Les décisions se prennent par consensus de ses membres qui sont collégalement responsable.

Si un consensus ne peut être atteint, le point ou le dossier concerné est porté à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration pour délibération et décision.

Le Comité exécutif se réunit autant de fois que nécessaire, sous la présidence du CEO, et en principe une fois par semaine. Il peut être convoqué à tout autre moment par le Président ou si deux membres au moins du Comité exécutif en expriment le souhait.

Au 31 décembre 2023, le Comité exécutif animait une équipe de 76 personnes sans tenir compte des équipes dont sont composées Silversquare Belgium et Sparks Meeting.

Leadership Committee

Pendant les Comités exécutifs qui ont lieu toutes les semaines, les Managers suivants (aussi appelés les «**Leaders**») sont invités à rejoindre les réunions afin de présenter et de discuter des projets en cours, et de proposer des actions à entreprendre :

- M. Rudi op 't Roodt, Chief Technical & Sustainability Officer ;
- M. Olivier De Bisscop, Chief Portfolio Officer ;
- M. Axel Kuborn (Silversquare), Chief Operator Officer.

Ces membres forment le Leadership Committee de Befimmo. Ce Comité est la plate-forme d'échange d'informations et de prise de décision pour tous les sujets en cours liés à la Société.

Management

Les responsables des départements au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- M. Olivier De Bisscop¹ (Chief Portfolio Officer) ;
- M. Christophe Le Fevere¹ (Head of Asset Management) ;
- M. Nicolas Nélis (Chief Project Officer) ;
- M. Eric Jambor (Head of Property Management) ;
- M. Edouard Scarcez (Head of Investment) ;
- M. Arnaud Opsommer (Head of Building Administration, Business Data & Operations Budget) ;
- M. Frédéric Tourné (Head of Environmental Management) ;
- M. Rudi op 't Roodt¹ (Chief Technical & Sustainability Officer) ;
- Mme Madelieve Timmermans (Head of Marketing & Communication) ;
- M. Stéphane dos Santos (Chief Accountant) ;
- M. Pierre-Olivier Schmitz (Head of Controlling) ;
- Mme Florence Weemaels (Head of Human Resources) ;
- M. Jelle Defraye (Head of Technology & Data Solutions).

1. Agissant au nom d'une entreprise.

Politique de rémunération

La politique de rémunération applicable à la structure du Groupe est établie en conformité avec le Code des Sociétés et des Associations.

Cette politique de rémunération vise à rémunérer les différents intervenants dans la gestion du Groupe et de ses filiales d'une manière qui permet d'attirer, retenir et motiver les talents nécessaires eu égard aux caractéristiques et aux défis de la structure du Groupe, une gestion saine et efficace des risques et en gardant le coût des diverses rémunérations sous contrôle.

Elle a également pour objectif de promouvoir la création de valeur durable au sein de la structure du Groupe et de contribuer à la mise en œuvre de sa stratégie. Cela se fait notamment par la fixation de critères de performance qualitatifs et quantitatifs pour les membres du Comité exécutif, alignés sur les objectifs de la structure du Groupe et incluant, outre des critères de performance financière, de critères complémentaires mesurables liés à sa Politique ESG et à ses engagements en matière de responsabilité sociétale, et d'autres objectifs à long terme.

La politique de rémunération vise ainsi à créer un lien étroit entre les intérêts de ses Dirigeants et ceux de la structure du Groupe, de son/ses actionnaire(s) et de l'ensemble des autres parties prenantes.

Befimmo Real Estate Group SRL et ses filiales souhaitent rémunérer l'équipe à un niveau qui soutient la comparaison avec les rémunérations payées par d'autres sociétés de taille et d'activités comparables pour des fonctions similaires.

Pour rester informée des rémunérations du marché, la structure du Groupe participe à des benchmarks organisés par des consultants spécialisés et des études de marché.



Befimmo Real Estate Group SRL et ses filiales souhaitent **rémunérer l'équipe à un niveau qui soutient la comparaison avec les rémunérations payées par d'autres sociétés** de taille et d'activités comparables pour des fonctions similaires.

Administrateurs non exécutifs

La rémunération des Administrateurs non exécutifs est fixée par l'Assemblée générale.

La rémunération se compose :

- D'un montant annuel fixe ;
- De jetons de présence ; Ces derniers sont attribués aux Administrateurs non exécutifs pour leur présence aux réunions du Conseil d'administration.

Les Administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunérations liées aux performances, telles que bonus ou stock-options et ne reçoivent pas d'avantages en nature ni d'avantages liés à des plans de pension. La Société n'octroie pas d'actions aux Administrateurs non-exécutifs.

Les Administrateurs peuvent exercer un mandat d'Administrateur dans d'autres sociétés qui font partie de la structure du Groupe.

Le Chief Executive Officer

L'Administrateur délégué - qui ne perçoit pas de rémunération en qualité d'Administrateur - exerce la fonction de Chief Executive Officer (CEO) et est membre du Comité exécutif de Befimmo Group SA et de Befimmo Real Estate Group SRL.

La rémunération du CEO se compose d'une partie fixe, d'une partie variable et d'un plan d'intéressement à long terme.

- **Partie fixe** : Le montant de la rémunération fixe annuelle est déterminé sur la base de comparaisons avec les rémunérations fixes du marché pour des fonctions comparables dans des sociétés comparables. La rémunération annuelle fixe est payée mensuellement, par douzièmes, à la fin du mois.
- **Partie variable en espèces** : Le montant cible de la rémunération annuelle variable, correspondant à une prestation de qualité répondant aux attentes, en matière de résultats, de professionnalisme et de motivation, est prédéterminé par le Conseil d'administration au moment de la fixation des objectifs. Il s'agit d'une combinaison d'objectifs qualitatifs individuels et d'objectifs financiers qualitatifs pour la structure du Groupe, auxquels une pondération est attribuée. Sont évités les critères de performance qui pourraient inciter le CEO à privilégier des objectifs à court terme influençant sa rémunération variable et qui auraient un impact négatif sur la structure du Groupe à moyen et long terme.
- **Plan d'intéressement à long terme** : Le CEO peut bénéficier d'un plan d'intéressement à long terme, ce qui crée un lien étroit entre les intérêts du CEO et ceux de la structure du groupe et de son actionnaire.
- **Frais divers** : Les frais encourus par le CEO dans le cadre de sa gestion courante sont remboursés, sur présentation de pièces justificatives.

Environnement de contrôle

Organisation de la Société

Les Conseils d'administration de Befimmo Group SA et de Befimmo Real Estate Group SRL ont mis en place un Comité exécutif.

Les fonctions opérationnelles sont accomplies par Befimmo Real Estate Group SRL et ses filiales au sein de ses départements techniques (Project Management, Property Management et Environmental Management), le Commercial et l'Investissement.

Les fonctions de support sont assurées par Befimmo Real Estate Group SRL et ses filiales : Finance, Building Administration, Legal, Marketing & Communication, Sustainability, Ressources Humaines et IT.

Chaque membre de l'équipe dispose d'une description de fonction. Une procédure de délégation de pouvoirs existe tant dans l'ordre interne (pouvoirs décisionnels) que dans l'ordre externe (pouvoirs de signature et de représentation).

Les Conseils d'administration de Befimmo Group SA et de Befimmo Real Estate Group SRL ont délégué un certain nombre de pouvoirs de décision et de représentation au Comité exécutif. Dans ce cadre, le Comité exécutif dispose d'une faculté de subdélégation qu'il a mise en œuvre, en fixant des limites en termes d'actes et de montants, définis département par département et en fonction du niveau hiérarchique des collaborateurs habilités de Befimmo Real Estate Group SRL et de sa filiale Befimmo Property Services. Ces subdélégations incluent une procédure interne d'approbation de commandes et de factures. Le principe de la double signature est appliqué. Une procédure spécifique d'autorisation des paiements existe également. L'ensemble de ces habilitations est formalisé dans des procédures internes.

Le département des Ressources Humaines veille à ce que les compétences requises soient définies pour chaque fonction et les procédures en matière d'évaluation annuelle des performances et en matière de révision des rémunérations, notamment, soient respectées.

Acteurs externes

Certains intervenants externes jouent également un rôle dans l'environnement de contrôle, principalement le Commissaire et les experts immobiliers indépendants.

Éthique

Le Conseil d'administration a rédigé un Code d'éthique, complété par les politiques suivantes : une Whistleblowing Policy, une Politique de lutte contre la corruption, une Politique de confidentialité, une Politique de diversité, d'inclusion et de zéro tolérance, une Politique ESG, un Code de conduite pour les fournisseurs et une Politique de philanthropie et de partenariat associatif. Toutes les politiques sont décrites en détail dans le chapitre Éthique des affaires et conformité du présent Rapport.

▮ ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET CONFORMITÉ, P.114

Ces documents peuvent également être consultés sur le site de la Société.

Règles préventives des conflits d'intérêts

La structure du Groupe est tenue de respecter ses obligations légales et réglementaires en la matière (dont l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations) tant au sein de son Conseil d'administration qu'au sein de ses Comités.

Article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations

Conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, si un Administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est opposé à une décision ou à une opération relevant de la compétence du Conseil d'administration (sous réserve de certaines exceptions), il/elle doit en informer les autres Administrateurs avant que le Conseil d'administration ne prenne une décision. Sa déclaration, ainsi que les explications sur la nature de cet intérêt opposé, doivent figurer dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration qui devra prendre cette décision.

L'Administrateur ayant un conflit d'intérêt ne peut ni prendre part aux délibérations du Conseil d'administration concernant ces opérations ou ces décisions concernées, ni prendre part au vote.

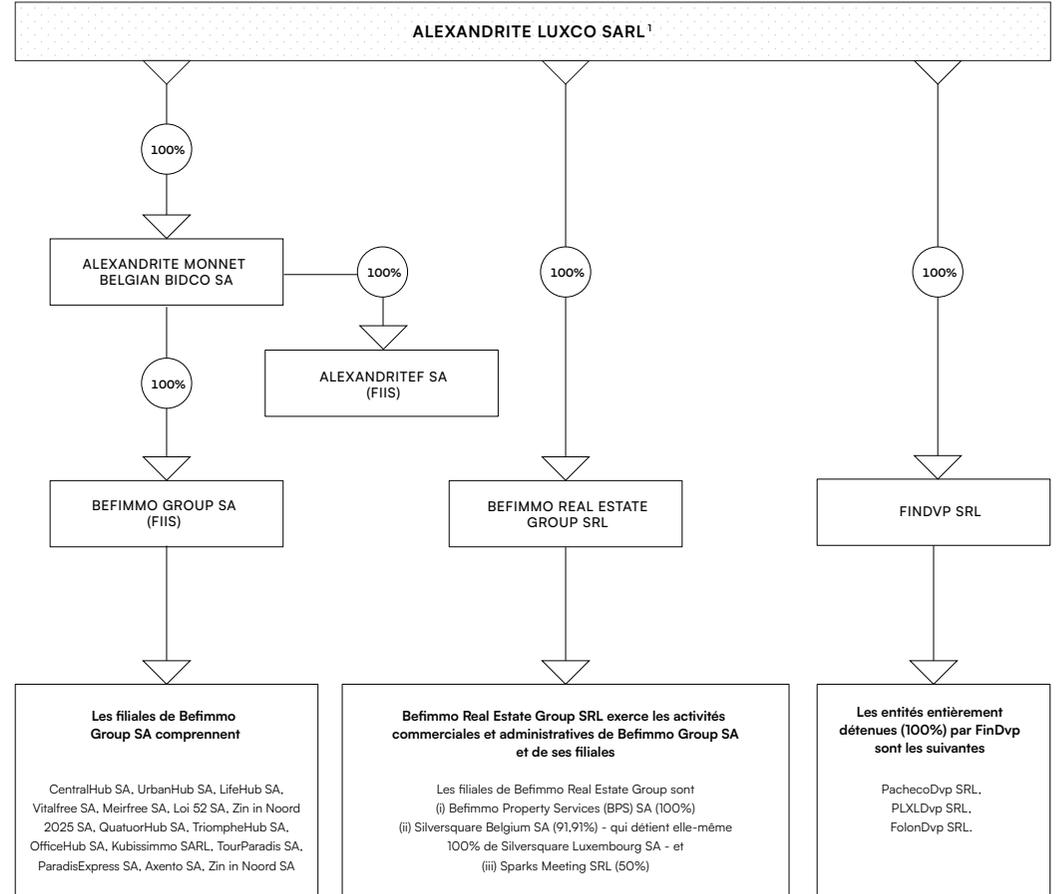
Dans son rapport sur les comptes annuels, le Commissaire évalue les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions du Conseil d'administration pour lesquelles il existe un conflit d'intérêts. En outre, la partie pertinente du procès-verbal est reproduite dans le rapport de gestion.

En outre, chaque membre du personnel doit éviter de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts entre ses intérêts personnels et ceux de la structure du Groupe, notamment dans le cadre des relations avec son actionnaire et ses filiales, ses clients, ses contractants, ses fournisseurs et d'autres tiers.

Actionnariat, structure et organisation

Suite à l'achèvement de la restructuration du Groupe au 1^{er} novembre 2023, la structure du Groupe et son actionnariat se présentent désormais comme suit :

STRUCTURE DU GROUPE

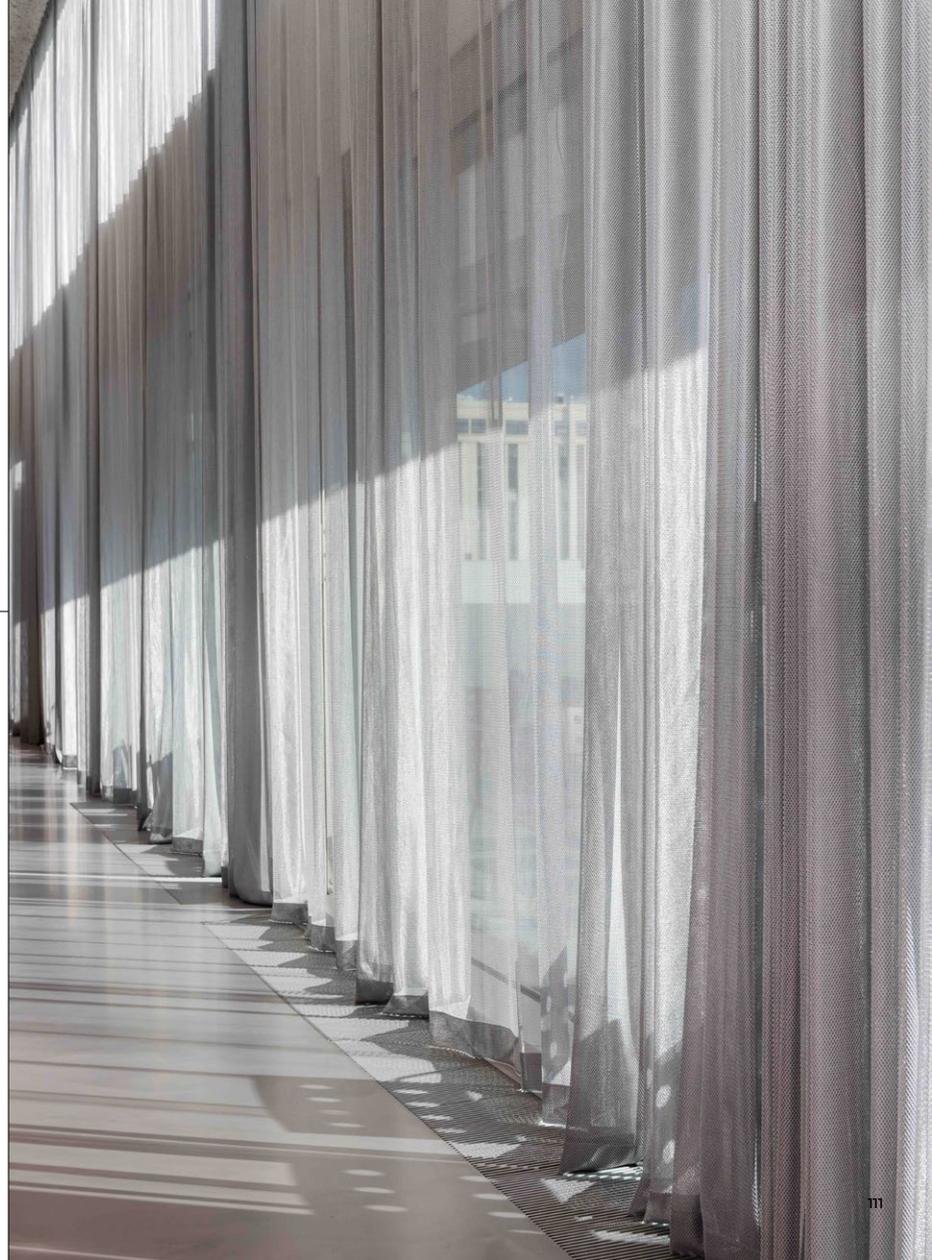


1. Une entité entièrement contrôlée par l'un des fonds privés immobiliers de Brookfield.

GOUVERNANCE

Processus décisionnel ESG.

Les aspects ESG font partie intégrante du processus décisionnel de Befimmo, comme expliqué ci-après.



Au niveau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Befimmo poursuit la création de valeur durable en établissant la stratégie de la Société dans le cadre de la Politique ESG qu'il définit, en mettant en place un leadership efficace, responsable et éthique, et en contrôlant ses performances. Pour ce faire, le Conseil développe une approche inclusive qui équilibre les intérêts et les attentes légitimes de son/ses actionnaire(s) et ceux des autres parties prenantes.

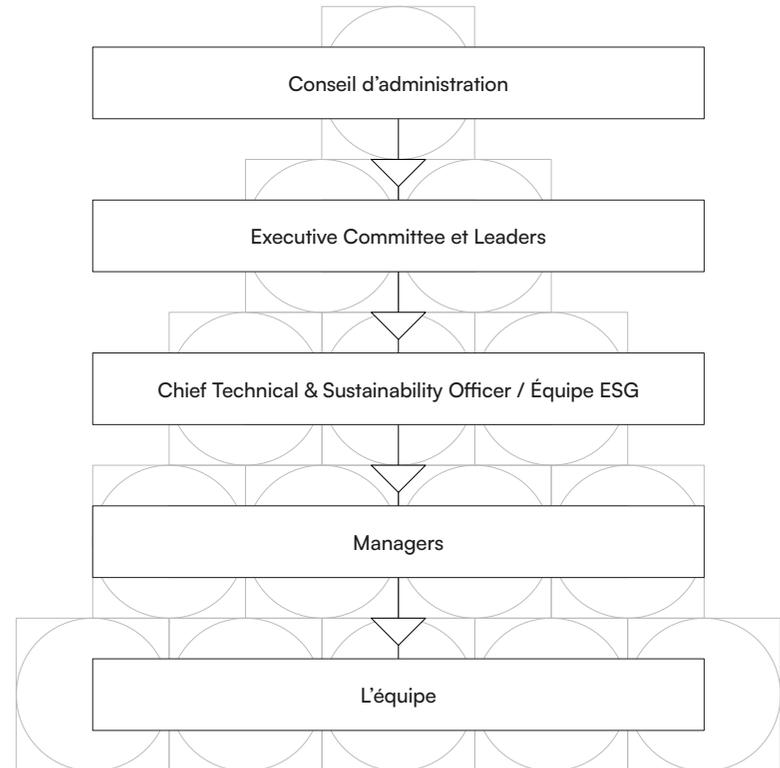
La structure du Groupe a pleinement intégré les principes de durabilité dans sa stratégie globale et ses opérations quotidiennes en anticipant les évolutions environnementales, sociales et de gouvernance. Le Conseil d'administration est responsable de la supervision des risques et opportunités ESG au niveau stratégique.

Conformément à cette stratégie intégrée, le Conseil définit les orientations et les objectifs stratégiques en matière d'environnement (y compris les questions liées au changement climatique et au développement durable), de société et de gouvernance. Il approuve en outre les budgets et les décisions majeures liées à cette stratégie.

Au niveau stratégique

L'ESG étant intégré dans la stratégie globale de la structure du Groupe, tous les sujets importants relatifs à l'ESG sont discutés au sein du Comité exécutif. Lors des réunions du Comité exécutif, le Chief Technical & Sustainability Officer est l'un des Leaders invités à ce Comité stratégique pour présenter et discuter des projets en cours et pour proposer des mesures à prendre en matière d'ESG. Le Comité est donc une équipe interfonctionnelle qui fournit un espace pour des discussions régulières et approfondies sur les aspects ESG. Les Leaders de ce Comité se réunissent chaque semaine.

GOVERNANCE ESG



Ce Comité est chargé des responsabilités suivantes :

- Suivre et respecter la réglementation ESG ;
- Suivre et analyser les tendances et évolutions du marché et partager des informations avec les principales parties prenantes ;
- Élaborer des propositions, coordonner l'intégration des aspects ESG dans les activités principales et piloter la mise en œuvre de celles-ci ;
- Rappporter sur les actions mises en œuvre ;
- Veiller à ce que les projets opérationnels soient conformes à la stratégie intégrée.

Les Leaders qui sont invités à rejoindre régulièrement le Comité exécutif sont décrits en détail dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

▮ DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE, P.96

Les objectifs décrits dans
le Plan d'Actions 2030
pour chaque département
sont le moteur d'une
réflexion plus durable.

Au niveau opérationnel

Afin de superviser, d'analyser et de traiter les impacts matériels et les risques liés à l'ESG, les organes de contrôle ont mis en place différents départements spécialisés au niveau opérationnel.

Project Management et Sustainability

Le Chief Technical & Sustainability Officer, un des Leaders invité au Comité exécutif, rapporte directement au CEO. Son rôle est à la fois stratégique (élaboration de la stratégie sur les sujets ESG, gestion des relations avec les parties prenantes) et opérationnel (coordination et conduite de projets de durabilité, gestion du Plan d'Actions 2030, rôle de consultant interne pour d'autres départements et encouragement du personnel à adopter le changement).

L'équipe Environmental Management fait partie du même pôle et a pour mission d'améliorer la performance environnementale du portefeuille et ce au niveau des projets de (re)développement et dans les immeubles opérationnels.

L'équipe ESG quant à elle veille au suivi du Plan d'Actions et à la récolte des data, et fournit un reporting transparent, tout en suivant les législations et standards ESG en vigueur.

Ressources Humaines

Le département des Ressources Humaines est chargé de sensibiliser tous les membres de l'équipe à prêter attention à la durabilité, de suivre les initiatives et de continuer à développer la forte culture d'entreprise de Befimmo. Les RH sont également responsables du suivi des aspects sociaux tels que la diversité et l'inclusion, la rétention des talents, l'égalité des chances et le bien-être global au sein de l'équipe.

Legal

Le département Legal suit de près les initiatives réglementaires ESG et collabore à l'identification et à l'exécution des points d'action, et à la définition des priorités en matière d'ESG.

Property Management

Les Property Managers ont également un rôle important à jouer pour garantir la santé et le bien-être des occupants.

Équipe

De manière générale, l'ensemble de l'équipe est impliqué dans la démarche ESG de la Société, en fonction du domaine d'expertise, et est conscient de l'impact majeur du secteur immobilier sur l'environnement.

Les objectifs décrits dans le Plan d'Actions 2030 pour chaque département sont le moteur d'une réflexion plus durable. Chaque département a ajouté ses propres objectifs ESG au Plan d'Actions et est responsable du suivi et de la réalisation de chaque objectif. De cette manière, l'ensemble de l'équipe participe aux progrès réalisés par la structure du Groupe en matière d'ESG.

GOUVERNANCE

Éthique des affaires et conformité.



Pourquoi est-ce important

Le comportement éthique est d'une importance capitale pour la gestion de l'organisation et la conduite des affaires, afin de créer une relation de confiance avec toutes les parties prenantes et de maintenir une bonne réputation.

1. Objectif permanent.

PLAN D' ACTIONS 2030

100%

Part des membres de l'équipe formés
aux politiques de gouvernance

OBJECTIF → 100%¹

0

Cas de corruption signalés
au cours de l'année

OBJECTIF → 0¹

EXERCICE DE MATÉRIALITÉ

Matérialité de l'impact

SIGNIFICATIF

Matérialité financière

INFORMATIF

Description et approche

Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires

L'un des principaux objectifs de la structure du Groupe est de maintenir des normes éthiques internes exemplaires, en mettant en place les moyens nécessaires pour prévenir, détecter et traiter les comportements non éthiques. En matière d'éthique, les normes les plus élevées sont applicables et découlent de l'environnement dans lequel l'entreprise opère. Le comportement éthique fait partie intégrante de la culture d'entreprise, qui met l'accent sur l'honnêteté, l'intégrité, le professionnalisme et le respect de normes éthiques élevées dans l'exercice de ses activités.

Tous les organes d'administration et de gestion participent à la formation, au suivi, à la promotion et à l'évaluation de la culture d'entreprise.

- ▣ NOS VALEURS, P.11
- ▣ DÉVELOPPEMENT ET BIEN-ÊTRE DE L'ÉQUIPE, P.72
- ▣ PRISE DE DÉCISION ESG, P.111

L'un des principaux objectifs est de maintenir des normes éthiques internes exemplaires, en mettant en place les moyens nécessaires pour prévenir, détecter et traiter les comportements non éthiques.

En outre, un ensemble de politiques été établi et des mesures ont été prises pour garantir des normes éthiques à tous les niveaux de la structure du Groupe, pour atténuer tout impact négatif lié à la conduite des affaires, et pour surveiller et gérer les risques connexes.

Éthique et droits de l'homme

Conformément à son Code d'éthique, Befimmo s'engage à agir de manière éthique à tout moment, que ce soit dans ses relations avec les clients, les membres de son équipe, son actionnaire, ses partenaires, ses concurrents ou les autorités publiques, dans le respect des lois et règlements régissant tous les secteurs économiques du pays qui sont applicables. Ce Code d'éthique verbalise en outre les engagements de Befimmo en matière de respect des droits de l'homme, de prévention des conflits d'intérêts, de la corruption ainsi que de la prévention de la criminalité financière, de protection des données personnelles, de promotion de la diversité, de l'inclusion et de la tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination, de violence et/ou de harcèlement, de sa Politique ESG, de ses activités philanthropiques et de ses partenariats associatifs. Le Code d'éthique décrit également la politique que Befimmo a mise en place en matière de dénonciation, de protection de ses actifs, de ses ressources et de ses données, ainsi qu'en matière d'informations confidentielles et d'utilisation des médias sociaux et des communications externes.

En 2023, une formation spécifique a été dispensée à l'équipe en ce qui concerne le Code d'éthique et les politiques auxquelles le Code d'éthique fait référence.

Whistleblowing

Befimmo aspire à une culture d'entreprise caractérisée par la confiance, la responsabilité, un sens moral strict et le respect des dispositions réglementaires et des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.



Dans ce contexte, Befimmo a mis en place une Whistleblowing Policy¹ permettant à tout membre de l'équipe, actionnaire, prestataire de services indépendant et toute personne travaillant sous la supervision de contractants, sous-traitants et fournisseurs fournissant des services à Befimmo, de notifier, en interne à une personne de contact au sein de Befimmo ou en externe, toute violation (potentielle ou réelle) qui concerne les domaines énumérés à l'article 2² de la «Loi sur la Dénonciation» et/ou toutes les politiques internes de Befimmo (p. ex. Code d'éthique, Politique anti-corruption, Règlement de travail, Politique de diversité, d'inclusion et de tolérance zéro, Politique de philanthropie et de partenariat associatif, Politique de protection des données à caractère personnel, etc.) et/ou les lois et règlements applicables, en toute confidentialité et sans crainte de représailles au sens le plus large lorsque cette notification est faite de bonne foi.

Prévention de la criminalité financière

Befimmo s'engage à respecter les lois et règlements applicables en matière de criminalité financière (y compris la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et les sanctions) et à veiller à ce que les membres du personnel et les personnes associées (par le biais d'une diligence raisonnable et de dispositions contractuelles appropriées) fassent de même dans le cadre de leurs activités partout dans le monde.

Afin d'éviter de traiter avec des tiers peu recommandables et d'éviter toute allégation selon laquelle Befimmo aurait ignoré des signes avant-coureurs de problèmes susceptibles de présenter un risque de réputation, juridique ou financier pour Befimmo, une diligence raisonnable appropriée et basée

sur le risque doit toujours être effectuée sur les tiers avant le début des relations d'affaires ou la conclusion de transactions avec les contreparties.

À cette fin, Befimmo effectue un contrôle préalable de ses clients et contreparties.

Protection des données à caractère personnel

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur en 2018. Il vise à protéger le droit fondamental des individus à la protection de leurs données personnelles. Dans ce cadre, Befimmo a mis en place une Politique de confidentialité des données.

Cybersécurité

Des audits sont menés régulièrement au sein de Befimmo concernant les risques de sécurité informatique dans leur ensemble. Les conclusions, les recommandations et le plan d'action l'atténuation à prendre dans ce contexte sont examinés par le Comité exécutif, puis rapportés au Conseil d'administration. En outre, un programme de cyber-résilience a été mis en place par le Comité exécutif, sous la direction du Head of Technology & Data Solutions et son état d'avancement est régulièrement examiné par le Comité exécutif, indépendamment des audits susmentionnés.

✓

1. Voir article 1 de la Directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union et l'article 2 de la Loi du 22 novembre 2022 relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union ou du droit national au sein d'une personne morale du secteur privé. Par infraction au sens de la présente procédure, est entendu également les soupçons raisonnables, concernant des violations effectives ou potentielles, qui se sont produites ou sont très susceptibles de se produire dans l'organisation dans laquelle l'auteur de signalement travaille ou dans une autre organisation avec laquelle l'auteur de signalement est ou a été en contact dans le cadre de son travail, et concernant des tentatives de dissimulation de telles violations.

2. Article 2 de la «Loi Whistleblowing» établit des normes minimales communes pour la protection des personnes signalant les violations suivantes: 1° les violations qui concernent les domaines suivants: a) marchés publics; b) services, produits et marchés financiers et prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme; c) sécurité et conformité des produits; d) sécurité des transports; e) protection de l'environnement; f) radioprotection et sûreté nucléaire; g) sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, santé et bien-être des animaux; h) santé publique; i) protection des consommateurs; j) protection de la vie privée et des données à caractère personnel, et sécurité des réseaux et des systèmes d'information; k) lutte contre la fraude fiscale; l) lutte contre la fraude sociale. Toute violation des dispositions légales ou réglementaires ou des dispositions européennes directement applicables, ainsi que toute violation des dispositions adoptées en exécution des dispositions précitées, entrent dans le champ d'application de la présente loi. 2° les violations portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union visés à l'article 325 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et précisés dans les mesures pertinentes de l'Union et, le cas échéant, dans les dispositions nationales d'implémentation;

3° les violations relatives au marché intérieur visé à l'article 26, paragraphe 2, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, y compris les violations des règles de l'Union en matière de concurrence et d'aides d'Etat.

Diversité, inclusion et zéro tolérance

Befimmo est convaincu que la diversité de pensée, source d'échanges et de créativité, est fondamentale pour une prise de décision optimale, conduisant à de meilleurs résultats et à une activité durable. Par conséquent, la diversité est encouragée et tous les membres de l'équipe ainsi que les candidats se voient offrir des chances égales. Befimmo encourage les différences d'âge, d'orientation sexuelle, d'état civil, de naissance, de fortune, de conviction religieuse ou philosophique, de conviction politique, de conviction syndicale, de langue, d'état de santé actuel ou futur, de handicap, de caractéristique physique ou génétique, d'origine sociale et de toute autre caractéristique d'un individu. En outre, Befimmo s'engage à développer et à promouvoir les membres de son équipe indépendamment de toute caractéristique qui ne serait pas pertinente d'un point de vue professionnel.

De plus, Befimmo vise également à créer un environnement de travail inclusif où chacun peut trouver le soutien et les ressources dont il a besoin pour se développer et atteindre son plein potentiel, et où l'intégrité, l'équité, le respect mutuel et l'esprit de collaboration sont à l'ordre du jour.

Philanthropie et partenariat associatif

En tant qu'entreprise humaine, responsable et citoyenne, cette Politique a été établie en suivant les valeurs fondatrices de Befimmo. Face aux nombreuses demandes de dons qu'elle reçoit, Befimmo a rédigé cette Politique afin de décrire son engagement et d'en préciser les modalités.

La diversité est encouragée.

Les membres de l'équipe ou les candidats bénéficient de l'égalité des chances.

Fournisseurs

En adhérant au UN Global Compact, Befimmo s'engage à soutenir et à appliquer ses principes fondamentaux dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Befimmo souhaite impliquer ses fournisseurs dans sa démarche en partageant avec eux ses valeurs. En tant que fournisseur de Befimmo, nous demandons à nos fournisseurs de mener leurs activités conformément aux valeurs et principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs, dans le strict respect de toutes les réglementations, et de sélectionner leurs propres fournisseurs et partenaires en conséquence. Le respect de ce Code est une condition préalable à tout partenariat avec Befimmo, mais aussi à sa poursuite fructueuse.

ESG

Les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance sont une extension naturelle de la stratégie d'entreprise de Befimmo, axée sur la création de valeur pour toutes ses parties prenantes, aujourd'hui et à long terme. Tous les objectifs ESG sont regroupés dans un Plan d'Actions 2030 global, revu et publié chaque année, avec des mises à jour régulières et dans un souci d'amélioration continue. Befimmo s'engage à opérer de manière responsable et durable, en accord avec ses valeurs, et à l'égard de toutes ses parties externes et internes. Befimmo veillera à ce que sa stratégie ESG soit appliquée tout au long de la chaîne de valeur.

Prévention et détection de corruption ou des pots-de-vin

Conformément à ses valeurs, Befimmo s'engage pleinement à respecter les plus hautes normes morales et éthiques. Elle ne tolère aucune forme de corruption et refuse d'entrer en relation avec des personnes impliquées dans des activités illégales ou suspectées de l'être. Elle a pour objectif d'interdire toute forme de corruption et de susciter une vigilance particulière à cet égard, ainsi que de décrire la façon dont Befimmo entend prévenir et traiter toute forme de comportement qui constituerait ou qui s'apparenterait à de la corruption.

Préalablement au recrutement de tout collaborateur, Befimmo vérifie que le ou la candidat(e) adhère aux valeurs et à la gouvernance de Befimmo. Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs de Befimmo s'engage à respecter les dispositions de cette Politique. Befimmo s'engage par ailleurs à demander à ses différents partenaires d'adhérer et de se conformer aux principes énoncés dans cette Politique.

Plus généralement, Befimmo a mis en place un système de gestion des risques performant, conformément à ses obligations légales et réglementaires. L'ensemble des paiements et des dépenses effectuées avec les ressources de Befimmo, sont soumis à des procédures de contrôle financier et d'approbation. En outre, les transactions sont enregistrées de manière complète, précise et suffisamment détaillée pour que l'objet et le montant d'un tel paiement soient clairs. En outre, Befimmo a mis en place des procédures d'enregistrement précises et complètes afin d'empêcher autant que possible la dissimulation potentielle de pots-de-vin et de décourager les pratiques comptables frauduleuses.

Les infractions à cette Politique par des membres de l'équipe ne seront pas tolérées et pourront donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, la rupture de la collaboration ou la révocation (sans préjudice des sanctions légales ou réglementaires éventuellement applicables).

∨

En cas de doute raisonnable quant au respect de cette Politique par ses partenaires, la relation commerciale avec ce partenaire pourra être suspendue jusqu'à ce qu'une enquête approfondie ait pu être menée. En cas de non-respect avéré, le partenaire s'expose à la cessation de toute relation commerciale avec Befimmo (sans préjudice des sanctions légales ou réglementaires éventuellement applicables).

Cette Politique s'applique à tous les membres de l'équipe et aux différents partenaires de Befimmo. Les membres de l'équipe et les partenaires doivent contacter le département Legal Corporate s'ils ont des questions ou des doutes concernant l'application de cette Politique.

Une session de formation concernant cette Politique est également organisée chaque année pour tous les membres de l'équipe. Les détails de cette formation au cours de l'année sont repris ci-contre.

Publication et formation

Les Politiques mentionnées ci-avant sont disponibles sur le site internet de la Société (pour les parties prenantes externes) et sur l'Intranet (pour les membres de l'équipe).

Des séances d'information sont organisées chaque fois que des politiques et des codes de conduite sont modifiés. Tous les nouveaux membres de l'équipe reçoivent également les principales politiques après leur processus d'embauche. Les départements Legal Corporate et Ressources Humaines s'assurent en permanence que les parties prenantes respectent ces politiques et, le cas échéant, prennent les mesures qui s'imposent (sanctions).

Perspectives d'avenir

Depuis la révision du Code d'éthique et de ses annexes en 2023, Befimmo veut s'assurer que tous les membres de l'équipe continuent à les suivre. Par conséquent, chacun recevra une formation de mise à jour concernant ces politiques et devra signer un document de conformité confirmant la formation et le fait que toutes les politiques seront respectées et ce, tous les ans.

▣ LIRE NOS POLITIQUES D'ENTREPRISE

FORMATION AU COURS DE L'ANNÉE

	FONCTIONS À RISQUE	MANAGERS	AUTRES TRAVAILLEURS PROPRES
COUVERTURE			
Total	76	10	66
Total recevant une formation	76	10	66
MÉTHODE ET DURÉE			
Présentation (live et Teams)	2 heures	2 heures	2 heures
FRÉQUENCE			
	Annuelle	Annuelle	Annuelle
SUJETS COUVERTS			
Définition	Oui	Oui	Oui
Politique	Oui	Oui	Oui
Prévention	Oui	Oui	Oui
Infraction	Oui	Oui	Oui

GOUVERNANCE

Reporting et diffusion d'informations transparents.



Pourquoi est-ce important

Les clients, les banques et les régulateurs accordent de plus en plus d'importance à l'information extra-financière, car ils recherchent une plus grande normalisation afin d'inclure les facteurs extra-financiers dans leurs décisions.

1. Objectif permanent.

PLAN D'ACTIONS 2030

4

Nombre de participations
annuelles volontaires
à des questionnaires ESG

OBJECTIF

2023

OBJECTIF → MINIMUM 2¹

Description et approche

Depuis des années, Befimmo porte une attention particulière à la fiabilité du processus de reporting ainsi qu'à la rigueur, à l'exactitude et à la transparence des communications financières et extra-financières. La Société a constaté un intérêt croissant pour les questions ESG et de développement durable. Les aspects ESG sont de plus en plus intégrés dans les processus d'investissement.

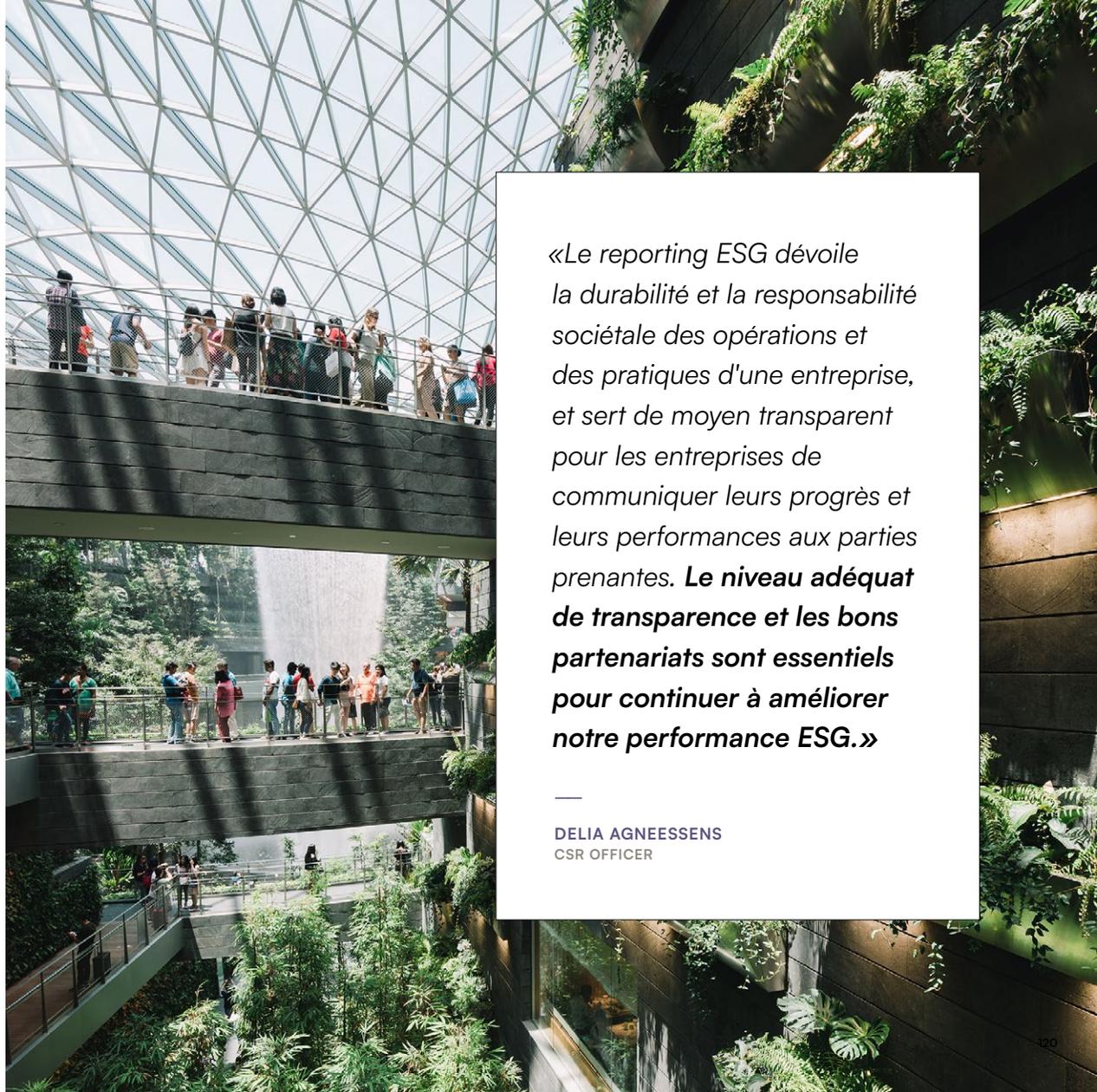
Befimmo s'est alignée aux outils et référentiels les plus ambitieux et les plus complets en matière de développement durable, en adoptant des objectifs concrets, des codes de conduite et des conventions sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

- ▣ INDICATEURS DE PERFORMANCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'EPRA, P.136
- ▣ INDEX DU CONTENU GRI, P.140
- ▣ TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES (TCFD), P.154

Grâce à sa méthode de communication approfondie, normalisée et transparente, la Société a pu obtenir des reconnaissances et des notes élevées pour son reporting extra-financier.

Perspectives d'avenir

Befimmo entend poursuivre l'analyse, le développement et l'amélioration de la communication conformément aux normes de référence en vigueur. Elle maintiendra un niveau élevé de participation à divers questionnaires et utilisera les résultats comme un retour d'information pour continuer à améliorer ses initiatives de développement durable.



«Le reporting ESG dévoile la durabilité et la responsabilité sociétale des opérations et des pratiques d'une entreprise, et sert de moyen transparent pour les entreprises de communiquer leurs progrès et leurs performances aux parties prenantes. **Le niveau adéquat de transparence et les bons partenariats sont essentiels pour continuer à améliorer notre performance ESG.**»

—
DELIA AGNEESSENS
CSR OFFICER

CADRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



RECONNAISSANCES



1. Befimmo a intégré 15 des 17 Objectifs de Développement Durable dans ses activités quotidiennes. Les ODD 2 (Faim «Zéro») et 14 (Vie Aquatique) n'ont pas été pris en compte car ces ODD ne sont pas directement ou indirectement liés aux activités de Befimmo.

2. Déclaration de non-responsabilité : l'utilisation par Befimmo de toute donnée de MSCI ESG research LLC ou de ses affiliés («MSCI»), et l'utilisation des logos, marques de commerce, marques de service ou noms d'indices MSCI dans le présent document, ne constituent pas un parrainage, une approbation, une recommandation ou une promotion de Befimmo par MSCI. Les services et les données MSCI sont la propriété de MSCI ou de ses fournisseurs d'informations, et sont fournis «en l'état» et sans garantie. Les noms et logos MSCI sont des marques ou des marques de service de MSCI.

3. Copyright ©2023 Sustainalytics. Tous droits réservés. Cette section contient des informations développées par Sustainalytics (www.sustainalytics.com). Ces informations et données sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers (Données tierces) et sont fournies à titre informatif seulement. Elles ne constituent pas une approbation d'un produit ou d'un projet, ni un conseil d'investissement et ne sont pas garanties comme étant complètes, opportunes, précises ou adaptées à un usage particulier. Leur utilisation est soumise aux conditions disponibles sur www.sustainalytics.com/legal-disclaimers.